



## DOSSIER THÉMATIQUE

# I L'EDIFICATION DU PALAIS ROYAL PAR LES ROIS CAPETIENS



Le palais royal de Paris, 4<sup>e</sup> lancette, baie XV, Histoire des Reliques.

Le palais royal est construit par les rois capétiens progressivement, dans un contexte de réorganisation du royaume et de réaffirmation du pouvoir monarchique. Conciergerie et Sainte-Chapelle sont les seules traces visibles de cette période, mais en fait, comme le souligne l'architecte Christophe Bottineau, les structures architecturales médiévales sont toujours là.

## LE SITE DU PALAIS ROYAL ET LES PREMIERES CONSTRUCTIONS

L'historien Yann Potin rappelle que l'idée d'une continuité du palais de la Cité est discutable. Les plus anciens vestiges, découverts au XIX<sup>e</sup> siècle, datent en effet du XII<sup>e</sup> siècle.

La localisation d'un *oppidum* dans la partie occidentale de l'île, sur le site du palais, est aujourd'hui remise en cause par les archéologues, qui posent l'hypothèse d'une fondation gallo-romaine ex nihilo, à quelques kilomètres de la ville proto historique. Les rares chantiers de fouilles, menés principalement lors des travaux des années 1842-1898, montrent seulement la présence de demeures privées jusqu'aux III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles.

La construction d'un *palatium*, abritant le Tribunal du prétoire et un hébergement occupé temporairement par les empereurs en campagne, est contemporaine de celles de deux ponts et des fortifications (dont un tronçon a été identifié sous la cour du Mai), édifiée lors du repli dans l'île au Bas Empire. Dans les siècles qui suivent, le palais paraît abandonné : les Mérovingiens y séjournent peut-être, mais les sources mentionnent plutôt une résidence à Cluny ; les Carolingiens s'installent outre-Rhin, laissant probablement l'usage des lieux aux comtes.

C'est donc avec Hugues Capet, en 987, que le palais redevient le lieu de résidence et le siège du pouvoir du roi. Mais les rois sont itinérants jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle, et n'abandonnent pas complètement cette pratique ensuite. Jusqu'à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, leurs aménagements s'effectuent donc dans le quadrilatère fortifié du Bas Empire, dont les côtés ne mesurent pas plus de 110 à 135 m. Selon l'historienne Herveline Delhumeau, Robert II le Pieux (996-1031) est le premier souverain qui entreprend des travaux conséquents. Il reconstruit le palais, notamment le Tribunal du prétoire au nord est, avec une salle du Roi, l'*Aula Regis*, une Chambre du Roi et une chapelle royale, la chapelle Saint-Nicolas, peut-être sur le site de la Sainte-Chapelle. S'y ajoutent probablement un premier Logis du Roi à l'ouest et une tour en pierre au centre. Il crée aussi, en bâtissant le Grand Pont, un nouvel axe de circulation qui longe le palais à l'est, dont la première mention date de 1033. Louis VI (1108-1137) modifie déjà le Logis du Roi, en le déplaçant et en structurant fortement sa façade avec 4 arcades ; il reprend surtout la tour centrale : la Grosse Tour domine tous les bâtiments qui l'entourent, avec une base de 11,70m de diamètre ; minorée après la construction du donjon du Louvre, elle reste en place jusqu'en 1778 et ses soubassements sont toujours présents dans les sous-sols du Palais de Justice.

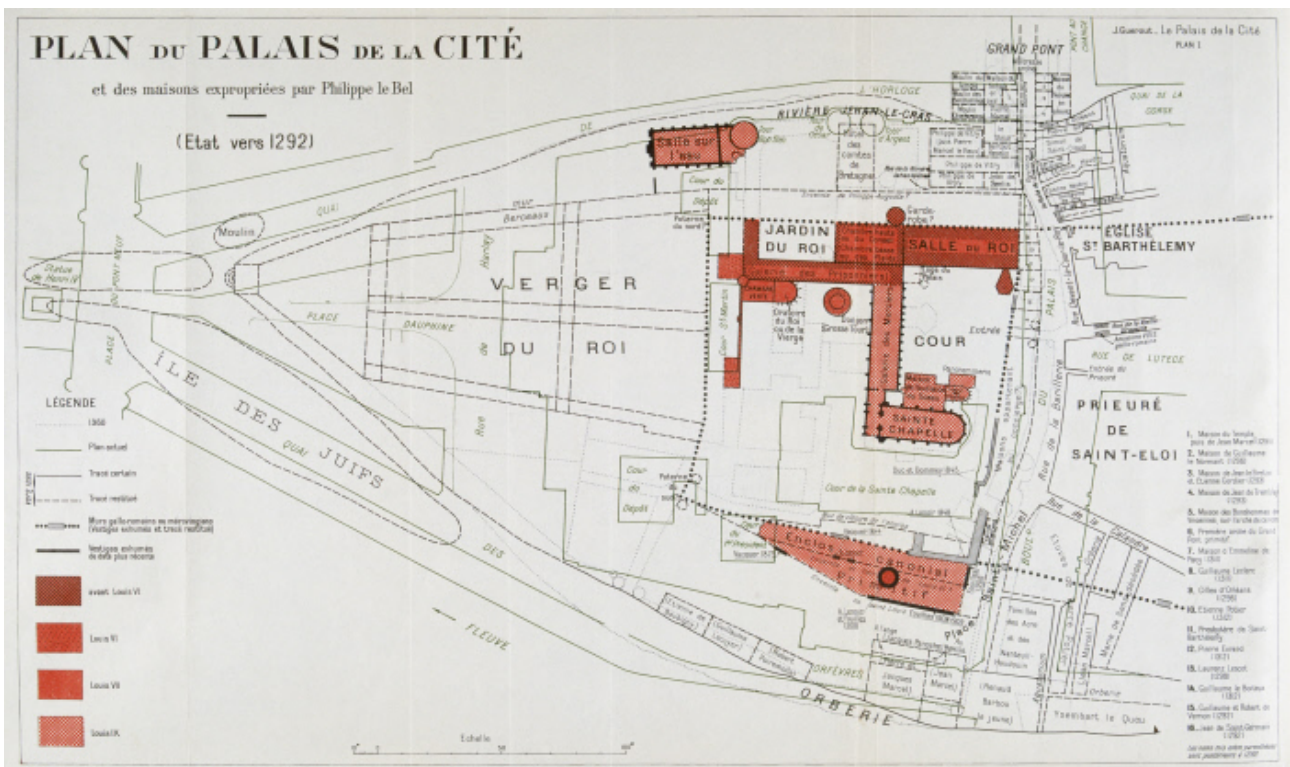
Ce palais, décrit pour la première fois dans les sources écrites du règne de Louis VII (1137-1180), perdure jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle. Il s'agit d'un système de bâtiments permanents, avec un logis privé et un logis aulique : la salle du Roi est polyvalente, dévolue aux cérémonies (baptême, entrée royale, banquet...) et à l'exercice de la justice ; l'espace occidental est un espace privé et fermé réservé au roi. Encore mal stabilisé sur ses rives, il abrite un jardin et est relié par barque au Louvre et à la Tour de Nesle (l'Institut de France actuel).

## LE PALAIS AU XIII<sup>E</sup> SIECLE

A partir du XIII<sup>e</sup> siècle, le roi réside de plus en plus dans son palais de la Cité et y concentre ses services : la tradition savante explique cette décision par la perte des sceaux et des archives en 1194 à la bataille de Fréteval contre Richard Cœur de Lion, mais les sources ne commencent à mentionner des archives permanentes qu'en

1231. La capitale se fixe ainsi à Paris qui devient la première ville d'Occident. Les réaménagements du palais répondent donc aux nouvelles nécessités de la gestion du royaume. L'augmentation des impôts, le recours à des experts et la croissance de l'appareil d'Etat créent une monarchie administrative que l'ordonnance connue sous le nom de *Testament de Philippe Auguste* formalise de manière centralisée et hiérarchisée. Le texte cite le Conseil, une Haute Cour de justice appelée Parlement dont la juridiction couvre tout le royaume et dont les sessions sont trimestrielles, et une Chambre des Comptes qui enregistre les revenus des provinces deux fois par an et dont les clercs tiennent des registres, constituant ainsi des archives.

L'organisation du palais est verticale : le premier étage est celui du roi ; l'hôtel du roi et le personnel administratif, mais aussi la reine se partagent le rez-de-chaussée. Les appartements royaux sont toujours situés à l'ouest, en surplomb des jardins. Dans la partie aulique, à l'est, deux ensembles se détachent peu à peu. Au nord, le Parlement est installé dans les salles le long de la Seine. Au sud, autour de la Sainte-Chapelle, se trouvent la Chambre des Comptes, le Trésor des Chartres, la Chancellerie, la Cour des Aides et celle de la monnaie. Philippe Auguste (1180-1226) élargit le quadrilatère en déplaçant le rempart septentrional. Louis IX (1226-1270) poursuit cette extension en modifiant le rempart méridional pour y installer l'enclos canonial ; il construit aussi, hors du rempart, la salle sur l'Eau, qui survit partiellement jusqu'en 1865, et la tour Bonbec. La première accueille des cérémonies dans sa partie haute et des cuisines au rez-de-chaussée ; flanquée de contreforts et de pinacles, elle dispose de six baies sur les façades nord et sud et de deux baies ogivales sur le pignon occidental. La tour distribue les deux étages de la salle sur l'Eau. Dans le palais, Louis IX construit la Sainte-Chapelle et la galerie Mercière qui la relie à la salle du Roi et de là au Logis du Roi. Un perron monumental permet d'accéder à la cour du Mai, qui est l'entrée du palais. Elle tient son nom de la cérémonie organisée chaque printemps par les clercs des cours de justice, qui plantaient à cette occasion un arbre de mai.



Plan du Palais de la Cité et des maisons expropriées par Philippe le Bel, état vers 1292, par Jean Guérout, *Le Palais de la Cité à Paris des origines à 1417, Essai topographique et archéologique, 1949-1953*



*Les tours d'Argent (à droite) et de César (à gauche), quai de l'Horloge*

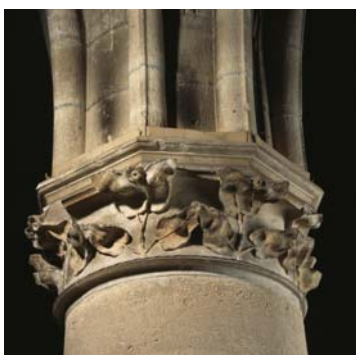


*Les voûtes des cuisines construites par Jean le Bon, angle nord est du palais*

Cependant, la muraille de Philippe Auguste rend obsolète celle de l'Île de la Cité et en 1296 Philippe le Bel (1285-1314) lance donc un programme de reconstruction dans un nouveau contexte urbain. Les bâtiments édifiés sous son règne perdurent jusqu'à l'incendie de 1776, voire jusqu'à nos jours.

L'architecture en est gothique, art royal qui participe du prestige européen des rois de France. Philippe le Bel exproprie au nord, à l'ouest et à l'est. Au nord, les tours César et d'Argent ont quatre niveaux, rapidement dévolus à la prison, greffes et cachots ; le Grand Préau est créé. La Grand'Chambre et la Grand'Salle surmontent respectivement la salle des Gardes et celle des Gens d'armes. Au rez-de-chaussée, les travées ont des voûtes en ogive. Dans la salle des Gardes, les chapiteaux des colonnes latérales sont ornés de crochets, ceux des colonnes médianes de scènes narratives et animales : sur le pilier central, un des couples représente Eloïse et Abélard. Dans la salle des Gens d'armes, seuls les chapiteaux des piliers occidentaux portent des motifs, végétaux ; les baies géminées méridionales ont été murées, comme l'escalier qui menait, à l'angle nord-est, à la Grand'Salle. Celle-ci remplace la salle du Roi, qui était devenue une salle d'attente après avoir accueilli les trois sessions annuelles de la Cour de Justice : c'est une double nef lambrissée, avec une charpente en bois et un pignon à deux baies à réseau ajouré. Son décor, cinquante-huit statues polychromes à l'effigie des rois de France, court sur tout le pourtour et sur les huit piliers centraux. Il met en scène la filiation mérovingienne et carolingienne, légitimant ainsi la dynastie capétienne dans un programme proche de celui que Louis IX a installé à Saint-Denis. Il ne reste plus qu'un vestige, exposé dans la salle des Gens d'armes, de la grande table de marbre noir. La Grand'Chambre est dédiée au Parlement et à la Chambre d'appel. Enfin, Philippe le Bel élargit à l'est la cour d'honneur, qu'il ferme avec un mur percé de deux grandes portes avec passages voûtés, mur très vite flanqué de boutiques et maisons ; il remplace aussi le perron de Louis IX. Il agrandit à l'ouest le Logis du Roi et le jardin.

Au siècle suivant, Jean le Bon (1350-1364) surélève la galerie Mercière, mais intervient surtout au nord-est : il y construit une cuisine à chacun des niveaux et la tour carrée sur laquelle Charles V (1364-1380) installe l'horloge toujours visible aujourd'hui.



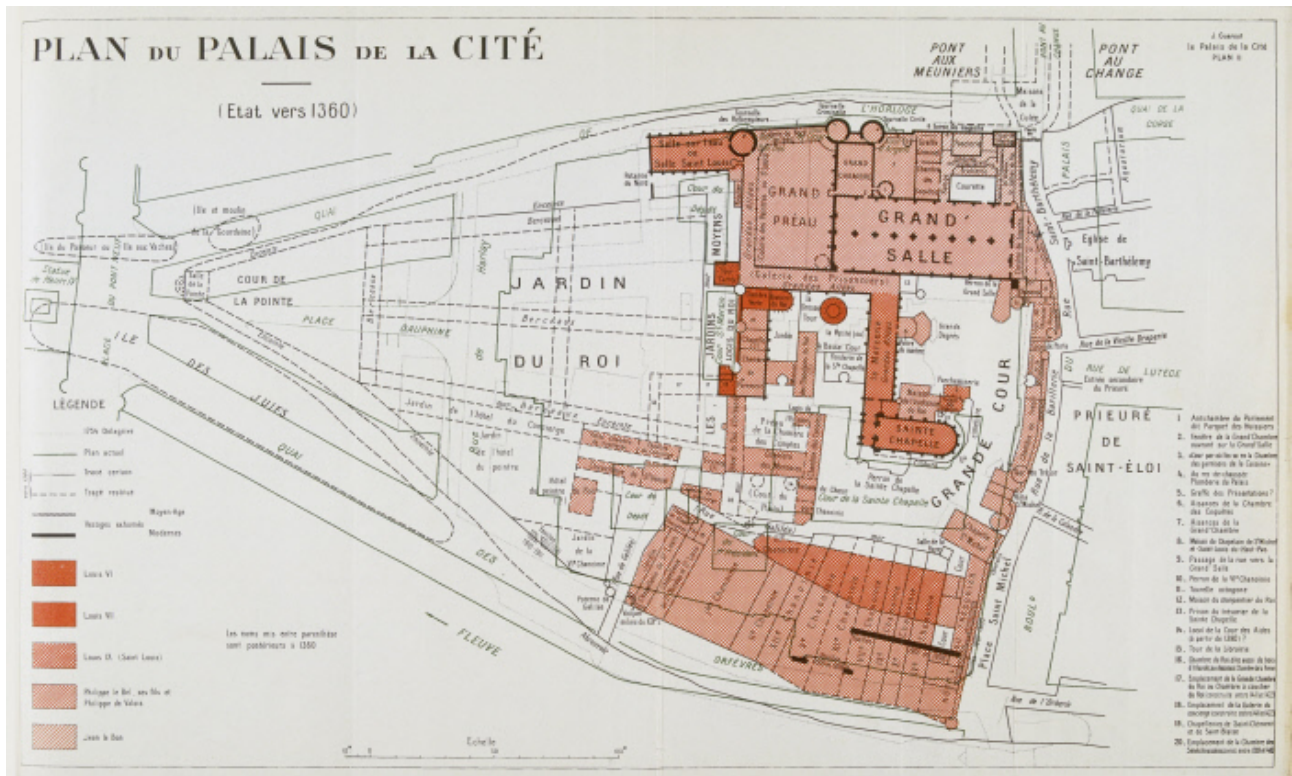
*Chapiteau à motif floral, salle des Gens d'armes, Conciergerie*



*Chapiteau à scène animale, salle des Gardes, Conciergerie*

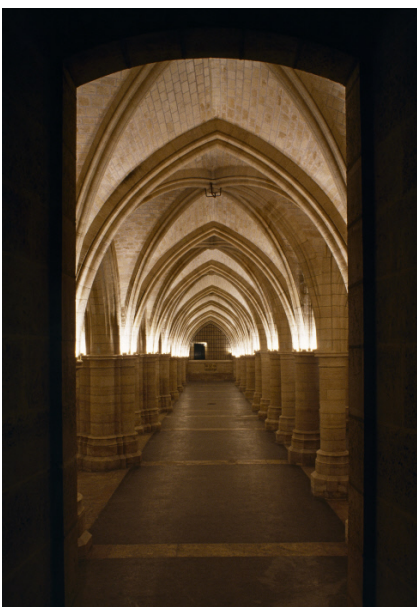


*Chapiteau à scène narratives : Eloïse et Abélard, salle des Gardes, Conciergerie*



Plan du Palais de la Cité, état vers 1360, par Jean Guérout, Le Palais de la Cité à Paris des origines à 1417, Essai topographique et archéologique, 1949-1953

## LES HABITANTS DU PALAIS



La Salle des Gens d'armes avec la rue de Paris au dernier plan

L'hôtel du roi est constitué de deux ensembles. La Chambre correspond à son service personnel, dirigés par les chambellans. La Maison regroupe six métiers : la paneterie, l'échansonnerie, la cuisine, la fruiterie, l'écurie, la fourrière qui s'occupe des voyages. La reine et les enfants royaux ont aussi leurs hôtels. Cela représente plus de six cents officiers et valets, auxquels s'ajoutent des clercs. Ces officiers sont des nobles : la charge est prestigieuse, pour un service par alternance (un jour sur deux ou une semaine sur deux). La salle des Gens d'armes, qui peut accueillir jusqu'à deux mille personnes, leur sert de réfectoire.

Les services de l'administration du royaume sont peuplés de clercs. Au Parlement siègent des nobles mais aussi des hommes nouveaux, issus de la bourgeoisie ou de l'entourage domestique du roi, qui sont ensuite anoblis.

Les gens du peuple peuvent entrer dans le palais, voir le roi, lui parler. Des huissiers veillent à sa sécurité. Seuls ses appartements privés sont hors d'atteinte : le chambellan dort devant la porte.

Charles V (1364-1380) quitte le palais en 1360, encore régent, désireux de s'éloigner après la révolte d'Etienne Marcel de 1358, pour s'installer à l'hôtel St Pol (près de la Bastille), au Louvre, à Vincennes. Il cherche aussi un meilleur confort, alors que les services administratifs et judiciaires s'étendent de plus en plus.

Mais les rois ne partent pas définitivement. Ils reviennent pour les lits de justice, pour des cérémonies, comme Charles V lui-même qui y accueille l'empereur Charles V en 1378, ou François I<sup>er</sup> qui y célèbre son deuxième mariage et y reçoit Charles Quint en 1540. Certains y séjournent même

encore, temporairement, jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle. Le programme sculpté de la Grand'Salle se poursuit d'ailleurs avec l'ajout de douze statues : la dernière est celle d'Henri III (1574-1589).

## 2 DU PALAIS ROYAL AU PALAIS DE JUSTICE : TRANSFORMATION DES FORMES ET DES FONCTIONS

La Conciergerie appartenait à un espace plus vaste, celui du palais royal, qui après le départ du roi en 1360 est resté un espace utile et fonctionnel. Deux institutions se partagent en effet les lieux dans un premier temps, la Chambre des Comptes et le Parlement : l'historien Yann Potin y voit l'incarnation du corps du roi éternel et sacré. Puis l'institution judiciaire s'impose et entraîne la réorganisation et la transformation architecturale du palais. Devenu Palais de Justice après la Révolution, il concrétise alors l'affirmation d'un Etat moderne et rationnel, qui, comme le souligne l'architecte Christophe Bottineau, construit aussi une identité nationale fondée sur un héritage historique. Conciergerie et Sainte-Chapelle sont alors prélevées et patrimonialisées.

Les densifications successives ont cependant saturé l'espace et rendent les études archéologiques difficiles. Progressivement en effet, tous les espaces libres sont lotis, à l'intérieur comme aux abords du palais, en expropriant si nécessaire. Destructures, transformations et entretiens ont modifié la géographie, mais les fonctions perdurent, et les volumes se maintiennent parfois : la Salle des Pas Perdus prend ainsi place dans l'ancienne Grand'Salle, détruite dans l'incendie de 1630, et les monuments et cénotaphes à la mémoire des juges et des avocats du XIX<sup>e</sup> siècle remplacent la Galerie des Rois de Philippe le Bel.

### LE PALAIS, UN ESPACE PUBLIC



Le matin, Jean Charles Develly, 1841, dessin, plume, lavis, gouache, Archives de la Manufacture nationale de Sèvres.

*Dans cette reconstitution de l'angle nord-est du Palais, l'horloge est placée, à tort, sur le mur nord de la tour. On distingue le pont aux meuniers et en arrière-plan le Pont-au-Change avec ses maisons. Au premier plan, les quais sont en construction.*

Le palais est le premier espace public de la capitale. Henri IV (1589-1610) transforme le jardin privé en place royale, la place Dauphine. Le premier président du Parlement Achille de Harlay reçoit la concession des terrains, qui englobent les anciens îlots de la pointe ouest depuis les remblaiements de 1578 : il y fait construire des maisons entre 1607 et 1620. La rue de Harlay est percée à la même époque : elle dessert à l'est une rangée d'habitations qui ne disparaît qu'avec les travaux du XIX<sup>e</sup> siècle. En 1671, un accès vers le palais y est ouvert. Le Pont Neuf, édifié pour relier cet ensemble à la rive droite, est le premier pont non construit. Sur l'espace privé des rois, s'invente donc l'espace public et l'urbanisme moderne.

Le palais est aussi un lieu de promenade et de commerce : les boutiques de luxe, parfumeurs, joailliers, marchands d'instruments de musique, sont regroupées dans la rue Mercière, qui relie la partie nord à la Sainte-Chapelle. Les libraires sont installés autour des piliers de la Grand'Salle. Fourreurs, relieurs et horlogers dans la galerie des prisonniers. Les boutiques se pressent aussi au pied de la Sainte-Chapelle. Ces activités commerciales perdurent jusqu'en 1839, même si certaines d'entre elles, parties pour le Palais Royal après l'incendie de 1776, ne reviennent pas.

## LES TRANSFORMATIONS, UNE REPOSE AUX RISQUES ET AUX CATASTROPHES

Les quais de pierre mettent l'île à l'abri des inondations. Mais en 1611 la construction par Louis XIII (1610-1643) de ceux de la rive nord de l'île entraîne le rehaussement du sol, et donc l'encavement de la Conciergerie.

Les incendies engendrent eux aussi des transformations. En 1618, seule la Salle des Gens d'armes échappe aux destructions. Salomon et Paul de Brosse reconstruisent la Grand'Salle dans un style classique, avec deux vaisseaux et une voûte en pierre. En 1630, c'est la flèche de la Sainte-Chapelle qu'il faut reconstruire.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les reconstructions après les incendies obéissent au style classique et monumental. La nouvelle Chambre des Comptes, reconstruite en 1737 sur les ruines de celle de la Renaissance, reste debout jusqu'à l'incendie de 1871. Celui de 1776 permet non seulement de faire disparaître les maisons qui obstruent l'accès oriental de la cour du Mai mais aussi d'harmoniser l'architecture du palais avec celle de l'urbanisme avoisinant.

En 1819, les voûtes des cuisines de Jean le Bon s'affaissent. Sept ans plus tôt, en 1812, le sol de la salle des Pas-Perdus s'est effondré : au XVII<sup>e</sup> siècle en effet, Simon de la Brosse reconstruit la Grand'Salle après l'incendie de 1618 sans respecter l'aplomb des piliers des deux niveaux. Les travaux de restauration sont difficiles. La Salle des Gens d'armes est effet devenue, au fil des décennies, une cave obscure remplie de gravats. L'architecte Peyre, qui en a la charge, renforce la partie intérieure des arcs, l'intrados, et les piliers de la travée centrale.

## LES TRANSFORMATIONS, UNE REPOSE A L'EXTENSION DE LA FONCTION JUDICIAIRE

Les aménagements des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles étendent et rationalisent les locaux du Parlement et des autres institutions.

La Conciergerie est une prison royale : en 1370, les espaces carcéraux s'installent au premier niveau du bâtiment, au nord, le long de la Seine. En 1817, les lieux dévolus à la justice et à l'incarcération sont séparés et l'entrée de la prison quitte la cour du Mai pour le quai de l'Horloge.



*Oratoire de Marie-Antoinette, Simonet fils d'après un dessin de Cloquet, gravure coloriée, BNF, département des estampes, Paris*



*Dernier adieu des Girondins le 31 octobre 1793, Paul Delaroche (1797-1856), Paris Conciergerie, dépôt du Musée Carnavalet*

En 1789, le palais de la Cité est toujours le centre administratif et judiciaire du royaume. Pendant la Révolution, qui attribue le palais à la ville de Paris, les lieux changent d'affectation et d'aménagement, mais la fonction judiciaire se maintient. Le palais accueille un des six tribunaux de districts qui couvrent la ville pour la justice civile. Le Tribunal criminel de Paris occupe les locaux de la Chambre des requêtes.

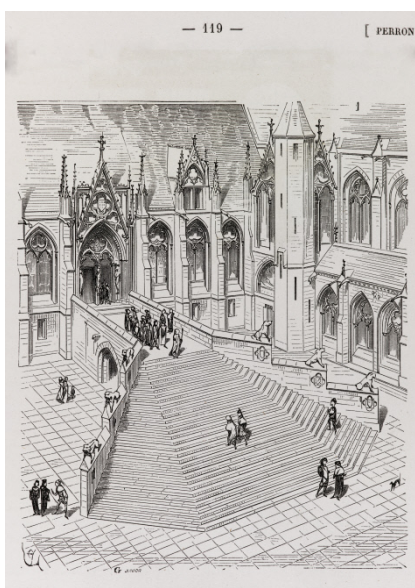
Le Tribunal de cassation s'installe dans la Grand'Chambre (au dessus de la salle des Gardes), dont il est chassé en mars 1795 par le Tribunal révolutionnaire : la Grand'Chambre est rebaptisée salle de la Liberté ; lorsqu'il devient nécessaire d'ouvrir un deuxième espace, la salle Saint Louis devient la salle de l'Egalité. Les bureaux de Fouquier-Tinville, l'accusateur public, se trouvent à proximité, entre les tours de César et d'Argent. En 1795, quand le Tribunal révolutionnaire est supprimé, le Tribunal de cassation revient de son exil place du Panthéon.

Après la Révolution, le palais de la Cité devient Palais de Justice. Le début du XIX<sup>e</sup> siècle pare au plus pressé et la salle sur l'Eau est surélevée pour accueillir la cour de cassation. Très vite cependant les projets prennent de l'ampleur mais la réorganisation s'inscrit dans la continuité des objectifs des siècles précédents : étendre et rationaliser. Le dernier bâtiment construit, au début du XX<sup>e</sup> siècle, est celui du quai des Orfèvres. Les fonctions autres que judiciaires disparaissent progressivement, mais en parallèle la fonction patrimoniale et mémorielle apparaît dans des lieux spécifiques, soustraits aux chantiers de démolition qui n'épargnent pourtant pas tous les vestiges médiévaux. Le logis du roi disparaît ainsi, comme le quartier canonial et les vestiges de l'enceinte.

Dans la Conciergerie, Louis XVIII fait construire une chapelle expiatoire à l'emplacement du cachot de Marie-Antoinette: disparaissent peut-être alors les traces de la cellule de Robespierre dont on pense qu'elle s'ouvrait dans le couloir d'accès. La chapelle construite après l'incendie de 1776, supposée ancienne cellule des Girondins, devient plus tard un lieu de mémoire républicain. En 1989, lors du Bicentenaire de la Révolution française, les espaces sont à nouveau remaniés : les cellules du rez de chaussée, qui accueillent des reconstitutions des bureaux du greffier et du concierge, sont construites partiellement en bois ; la salle dite "des condamnés" ou "des Noms" est créée dans un ancien cachot collectif ; les salles d'exposition à l'étage sont installées à la place d'un logement de fonction du Palais de Justice.

## LES TRANSFORMATIONS, UNE VOLONTE MONUMENTALE

Les interventions successives dans la cour du Mai, cour d'entrée et d'honneur du palais, cherchent à renforcer son aspect monumental.



*Les Grands Degrés de la cour du Mai par Viollet-le-Duc d'après Eugène Guillemot, avec les galeries Mercière (à gauche) et Dauphine (à droite), article « perron », figure 1 du Dictionnaire raisonné de l'Architecture française du XIe au XVIe siècle, 1854-1868*



*La cour du Mai et la façade du Palais de Justice, avec la Sainte-Chapelle, vue du boulevard du Palais*

En 1640, la galerie Dauphine qui jouxte le mur sud de la Grand'Salle répond au réaménagement de la galerie Mercière. Après 1776, la cour d'honneur est reconstruite dans un style néoclassique. Elle est symétrique et homogène : la galerie Mercière s'orne d'un ordre colossal corinthien, d'un dôme carré et d'un escalier monumental (c'est encore aujourd'hui la façade du Palais de Justice) ; les deux ailes basses se terminent par des pavillons. Une grille en fer forgé et dorée sépare la cour de la rue, remplaçant la rangée de bâtiments qui s'appuyaient sur l'enceinte de Philippe le Bel. La Sainte-Chapelle est marginalisée, derrière l'aile sud ; la salle des Pas Perdus, qui remplace la Grand'Salle, n'est plus visible. La tour centrale et le Trésor des Chartes sont démolis. Devant le palais, la rue de la Barillerie (sur le site actuel du boulevard du Palais) est élargie, les maisons uniformisées.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, les chantiers sont nombreux. Le palais est isolé du tissu urbain d'une part par le percement du boulevard du Palais en 1848 et d'autre part par l'extension de ses bâtiments jusqu'à la rue de Harlay à l'ouest, et au quai des Orfèvres au sud. L'idée de cet agrandissement apparaît en 1826. Les architectes du palais souhaitent une organisation rationnelle, en grille quadrillée, avec une symétrie forte de la cour du Mai, suivant en cela le plan de 1782, établi après l'incendie de 1776. Les défenseurs de la Sainte-Chapelle proposent de la dégager de tout bâtiment. Un compromis est trouvé en 1849 : les deux ailes sont symétriques et perpendiculaires, mais celle de gauche est plus basse, avec un toit en terrasse sans comble, ce qui permet de dégager les parties supérieures de la chapelle ; deux arcades relient la cour du Mai à sa voisine.

En 1847, le programme est remanié : les architectes Louis-Joseph Duc et Etienne-Théodore Dommey gardent certes l'idée formulée par Jean-Nicolas Huyot d'un plan en grille autour de cours intérieures et de deux axes perpendiculaires à la Galerie marchande (ancienne Galerie Mercière), mais l'entrée monumentale, avec sa façade néoclassique, est dorénavant située à l'ouest. Sur les façades nord-est, entre la Tour de l'Horloge et la Tour Bonbec d'une part, la cour du Mai d'autre part, le style est néogothique ; il signale les chambres civiles du Tribunal de Grande Instance et la salle des Pas Perdus. Le chantier, retardé par l'incendie de 1871, est terminé en 1914 par l'aménagement de la façade sud. Néogothique avec ses tours et la





*La façade néogothique du quai de l'Horloge*

frise de l'attique, le Tribunal correctionnel repose sur des fondations faites de pieux en béton armé.

Le palais de la Cité est un modèle. A la fin du Moyen Age, la superposition s'impose dans tous les Palais de Justice du royaume : espace carcéral au rez-de-chaussée ; salles d'audience à l'étage ; commerces, moins luxueux, dans les espaces intérieurs. Au XIX<sup>e</sup> siècle, le temple néoclassique devient la norme de l'architecture judiciaire.

### 3 LES PRISONS, AVANT, PENDANT ET APRES LA REVOLUTION

La Conciergerie devient une prison à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle lorsque celle du Grand Châtelet, voisine, ne peut accueillir tous ses prisonniers, mais aussi parce que la fonction judiciaire du palais s'affirme. Elle s'étend au fil des décennies, jusqu'à l'installation de cellules dans les tours et les cuisines de l'ancien palais royal. La reconstruction du palais après l'incendie de 1776 entraîne sa réorganisation. Des cellules existent toujours aujourd'hui, puisque le Dépôt, lieu de détention provisoire, est créé en 1865, et survit à la fermeture de la prison qui est décidée en 1934.

#### LA PRISON SOUS L'ANCIEN REGIME



*Couloir des prisonniers, Conciergerie  
L'escalier permet d'accéder aux cellules de l'étage et notamment au cachot collectif devenu la salle des Noms. Aménagement créé lors du Bicentenaire de la Révolution française, en 1989.*

Sous l'Ancien Régime, la Conciergerie est une prison spécialisée pour les accusés et les criminels. Dans les années 1770/1780, 200 prisonniers environ sont enfermés dans ses différentes sections. On recense en 1776 99 hommes et 22 femmes à la paille, 29 et 25 hommes respectivement à la Pistolet et au Cachot, et 13 hommes et 14 femmes à l'infirmerie : l'incendie de la même année n'a fait aucune victime... et permis aucune évasion. Les condamnés à mort et les suppliciés (accusés ou condamnés soumis à la question) sont enfermés dans le Cachot, un des trois territoires des prisons ordinaires : il s'agit d'un lieu obscur, clos, sans possibilité de promenade. Dans les deux autres territoires, le Commun (ou la Paille) et la Pistolet, règlement et conditions de vie sont plus relâchés, les chaînes n'existent pas, les prisonniers disposent d'une buvette jusqu'en 1780. Les portes des cellules du quartier des hommes sont ouvertes de 6h à 19h entre Pâques et Toussaint, de 7h à 18h en hiver. Entre 12h et 14h, ils rentrent dans leurs cellules et la cour est laissée aux femmes. La seule interdiction semble être de tenir des propos impies.

Comme dans toutes les autres prisons de l'époque, les détenus financent leur séjour. Les plus pauvres, ou sans appui extérieur, sont dans le Commun, dans des cellules collectives qui peuvent compter jusqu'à 50 prisonniers. Ils reçoivent une livre et demie de pain et une soupe par jour et ne sont pas soumis aux frais de géolage, c'est-à-dire aux droits d'entrée et de sortie, mais ils payent un sol par jour pour le renouvellement de la paille qui sert de literie : ceci a lieu tous les mois dans les salles communes et les salles claires et tous les 15 jours dans les cachots. Dans la Pistolet les conditions sont plus confortables, les draps sont changés toutes les 3 semaines en hiver (2 semaines en été), mais les frais de géolage sont de 20 sols. Par ailleurs, la chambre à un lit coûte 5 sols par jour, celle à deux lits 3 sols ; le chauffage 20 sols ; la demi-pension 22 livres par mois, la pension complète 45 livres. Les prisonniers peuvent faire venir leur repas de l'extérieur, contre une retenue de 16% du prix des courses au titre du transport, ou le faire cuisiner par un autre prisonnier.

Le rôle des sociétés de charité et des Dames de Charité est donc important. Après l'épidémie de scorbut de 1753, une société fournit du linge propre chaque semaine, et distribue des vêtements neufs aux pauvres chaque Noël. Une Dame de Charité a en charge l'amélioration de la vie quotidienne de la prison, ce qui signifie avant tout visiter les malades et fournir une meilleure nourriture : une soupe deux fois par semaine et de la viande une fois par quinzaine.

Dans les années 1770, la Conciergerie est, d'après le maître des requêtes De Launay, la "seule prison qui puisse raisonnablement subsister, et dont l'habitation ne soit pas mortelle". Les enquêteurs et visiteurs soulignent l'absence de cachots souterrains, la taille et l'aération du Préau dont la cour est lavée 4 fois par jour, la clarté et la hauteur de plafond des cachots. Elle est régulièrement surveillée : cinq fois par an, deux ou trois conseillers du Parlement présentent leur rapport d'inspection à l'assemblée générale. Le Concierge semble très présent, si on en croit le philanthrope anglais Howard qui visite les prisons françaises en 1783 : il assiste à la messe de la prison et la parcourt avec un guichetier tous les jours. Il a un revenu, dispensé d'impôt, de 15 000 livres par an, quand les 6 guichetiers, qui font aussi office de domestiques pour les prisonniers à la Pistoie, sont payés 100 livres par an.

Mais la Conciergerie n'est pas pour autant une prison modèle. L'infirmerie est pestilentielle jusqu'en 1780, avec 4 ou 5 malades par lit et un prisonnier comme seul médecin/infirmerier : la nouvelle, avec des lits individuels, est aménagée à l'étage. Les cellules pour les femmes sont trop petites et surpeuplées ; celles du Cachot sont obscures et insalubres.

## LA PRISON SOUS LA REVOLUTION

Pendant la Révolution, la Conciergerie accueille les accusés en attente de leur comparution devant le Tribunal révolutionnaire. Ils sont près de 600 au plus fort de la Terreur, vivant dans des conditions réputées très dures, dans une promiscuité favorisant l'insalubrité. Les cachots sont ouverts toute la journée, et les détenus disposent de deux cours, non mixtes, et du corridor pour se promener. Ils rejoignent le Tribunal, à l'étage, par la Tour Bonbec, au pied de laquelle sont annoncées chaque soir les comparutions du lendemain, et quittent la prison pour leur lieu d'exécution par la cour des Douze et la cour du Mai, après le passage dans la salle de la toilette où leurs cheveux et leur col sont attachés.



**Portrait de Gensonné (député à la Convention, décapité le 31 octobre 1793) et départ des charrettes des condamnés emprisonnés à la Conciergerie, gravure d'après Duplessis Bertaux, Bibliothèque historique de la Ville de Paris**  
*On distingue à gauche le perron monumental et à droite les arcades de la Galerie Dauphine : la porte de la prison est dans l'angle, entre les deux.*

## DEPUIS LE XIX<sup>E</sup> SIECLE, UN ROLE DE PLUS EN PLUS MINEUR DANS LE SYSTEME CARCEAL

La Conciergerie ne fait pas partie des prisons d'Etat de l'Empire. Par ailleurs, la Révolution a initié une réflexion sur les établissements pénitentiaires : en lien avec la réforme de la justice et des peines, le réseau carcéral doit être hiérarchisé en maisons d'arrêt, de justice et de détention. La création des maisons centrales dès 1795, rassemblant les condamnés à plus d'un an d'emprisonnement issus de plusieurs départements, parachève le dispositif. Les conditions de vie dans ces établissements, que des ateliers textile transforment en gigantesques manufactures, focalisent ensuite les préoccupations des réformateurs. La Conciergerie perd donc petit à petit sa place centrale non seulement en tant qu'établissement accueillant les détenus sensibles, mais aussi dans l'imaginaire populaire. A Paris, l'agrandissement de Sainte Pélagie et la construction de la prison modèle de la Roquette dans les années 1820 complètent un paysage où la Force et Bicêtre restent fortement présentes : elles se partagent les détenus selon une classification qui se veut plus rationnelle. Dans la deuxième moitié du siècle, les nouvelles constructions, comme celle de la Santé, répondent à des préoccupations hygiénistes. Le XX<sup>e</sup> siècle hérite de ces établissements et des mesures disciplinaires renforcées qui y règnent. Le temps est à la concentration des sites, au vieillissement des prisons modèles du siècle précédent : la Conciergerie est fermée en 1934.

### Pour en savoir plus

Retrouvez les autres ressources pédagogiques en [cliquant ici](#)

Pour en savoir plus, découvrir d'autres sites et d'autres ressources pédagogiques, rendez-vous sur <http://actioneducative.monuments-nationaux.fr>

## BIBLIOGRAPHIE

- La Conciergerie, Palais de la Cité*, DELON Monique, Momum - Editions du Patrimoine, collection Itinéraires.
- Le palais de la Cité, du palais des rois de France au Palais de Justice*, DELHUMEAU Herveline, Cité de l'architecture et du patrimoine – MMF – Aristeas – Actes Sud, 2011.
- L'âge d'or capétien*, CASSARD Jean Christophe, Belin, 2011.
- Les rois dans leur palais*, POTIN Yann, conférence à l'auditorium du Petit Palais, Comité d'histoire de la Ville de Paris, juin 2012.
- Histoire du personnel des prisons françaises*, CARLIER Christian, éditions de l'Atelier, 1997.
- La Prison, à l'ombre des hauts murs*, VIMONT Jean Claude, Découvertes Gallimard.